DuBois

ISC-24A

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle
Santé	3	3	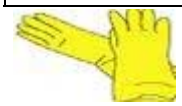
Risque d'incendie	2	2	
Réactivité	0	0	

Numéro de révision: 1 *Date de révision: 2005-03-09*

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: ISC-24A

MSDS #: 05241_HX
Code du produit: 05241013, 05241136, 05241152, 05241518, 05241700, 11609690
Utilisation recommandée: Emulsionneur Liquide. Dégraissant en émulsion.

Producteur, importateur, fournisseur:

JohnsonDiversey, Inc.
3630 E. Kemper Rd.
Cincinnati, OH 45241
Phone: 1-800-438-2647

Canadian Headquarters
JohnsonDiversey - Canada, Inc.
2401 Bristol Circle
Oakville, Ontario L6H 6P1
Phone: 1-800-668-3131

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours
DANGER. CORROSIF. Provoque des brûlures de la peau et des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires . NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ. L'aspiration dans les poumons peut entraîner une pneumonie chimique. LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.

Principales voies entree: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.
Contact avec la peau: Corrosif . Peut provoquer des dommages permanents.
Contact avec les yeux: Corrosif . Provoque des dommages irréversibles aux yeux, y compris la cécité.
Inhalation: Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
Ingestion: L'aspiration dans les poumons peut entraîner une pneumonie chimique. Provoque des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	0.1 - 1.5%	273 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible
Dodécylbenzènesulfonate de potassium	27177-77-1	5 - 10%	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	40 - 50%	6700 mg/kg (souris)	2 mL/kg (rabbit)	590 mg/m^3 (rat)
Cyclohexanol	108-93-0	5 - 10%	Non disponible	Non disponible	Non disponible

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes . Consulter un médecin immédiatement .
Contact avec la peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes . Consulter un médecin immédiatement .
Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Consulter un médecin immédiatement .
Ingestion: Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement une tasse d'eau ou de lait . Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement .
Conditions médicales aggravées: Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants , Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation .

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Dangers spécifiques: Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Risques Inhabituels Aucun à notre connaissance
Méthodes particulières d'intervention: Inconnu .

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8) . Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Assurer une ventilation adéquate.
Méthodes de nettoyage: Méthodes de nettoyage - déversement important. Eviter que le produit arrive dans les égouts. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler . Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré . Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Pour éviter l'ignition des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à terre. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides . Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit .
Stockage:
Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de la chaleur. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel .

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:
Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié..

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection chimique.
Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques . Comprend . gants en néoprène.
Protection de la peau et du corps: Tablier résistant aux produits chimiques. Protective footwear . En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .
Protection respiratoire: Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	2 mg/m³ (Ceiling)	2 mg/m³ (CEILING)	
Cyclohexanol	108-93-0	50 ppm (TWA)	200 mg/m³ 50 ppm (TWA)	200 mg/m³ (TWA)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide
Couleur: Clair
Odeur: Pas d'information disponible
Densité: 0.95
Dilution pH: Pas d'information disponible
Masse volumique apparente: Pas d'information disponible
Densité gazeuse: Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible
Solubilité dans d'autres solvants: Pas d'information disponible

Viscosité: Pas d'information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible

Aspect: solution aqueuse
Point/intervalle d'ébullition: 400 (°F)
Point/intervalle de fusion: indéterminé
pH: 12.7 - 13.5
Densité: Pas d'information disponible
Température de décomposition: indéterminé

Température d'auto-inflammabilité: Pas d'information disponible
Solubilité: modérément soluble

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 50%
Point d'éclair: 150 (°F)65.556 (°C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Le produit est stable
polymérisation: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas

Produits de décomposition dangereux: Aucun raisonnablement prévisible
Matières à éviter: Incompatible avec des acides. des oxydants.
Conditions à éviter: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les composants: Voir la Section 3

Toxicité chronique: Inconnu .

Effets spécifiques
effets cancérogènes: Pas d'information disponible.
effets mutagènes: Aucun connu
Toxicité reproductrice: Aucun connu
Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

Composants Dangereux

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:
Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif . Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État .
RCRA Hazard Class: D002

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales
Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: , États-Unis (TSCA) , Canada (DSL/NDSL) .

Réglementation des É.-U.
Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
Dodécylbenzènesulfonate de potassium	27177-77-1	-	-	-	-	-	-
Tallate de potassium	61790-44-1	-	-	-	-	-	-
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	-	-	-	-	-	-
Cyclohexanol	108-93-0	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	-
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-

CERCLA / SARA

Composants	N° CAS	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302 TPQ (lbs)	Section 313
Cyclohexanol	108-93-0	5 - 10%			Listed.

CAA HAP/CAA ODS/CWA Priority Pollutants: None
Immédiat Y
Différée N
Incendie: Y
Réactivité N
Décompression soudaine N

Canada
WHMIS: B3 liquides combustibles, E Matières corrosives.

Composants	N° CAS	NPRI
Cyclohexanol	108-93-0	Listed

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: non applicable
Préparé par: NAPRAC
Conseils supplémentaires: Aucune

Avis au lecteur: Ce document a etè prèparè de sources considèrèes techniquement sèrieuses. If ne constitue pas une garantie, ènoncèe ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il posè'de toutes les donnèes en cours, en regard de son utilization particulière et qu'il respecte tous les règlements fèdèraux, des ètats, provinciaux et municipaux.